

# SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AVRIL 2009

---

L'an deux mil neuf, le trente du mois d'avril, à vingt heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ARCIS, Maire de la Commune du Monastier-sur-Gazeille.

Présents : M ARCIS Michel, M ANDRIEU Eric, Melle AVOUAC Sophie, Mmes BALDET Maryse, , MM. CHAZALON Didier, CRESPIY Philippe, DIDIERJEAN Renaud, Mmes FAURE Françoise, FOURNEL Michèle, MM GALLAND Alain, GIRAUD Christophe (arrivé à 20h40), LAC Régis, MARCON Maurice, MOUNIER Michel, NICOLAS André, PANNEFIEU Jean-Paul, Mme VAGGIANI Renée, MM. VEY Patrick (arrivé à 20h45).

Absente représentée : Mme BERRY Josette

M Régis LAC a été nommé secrétaire de séance.

## **Approbation du compte-rendu de la séance précédente**

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

## **Présentation des différentes réunions**

Vendredi 10 avril = remise officielle du chèque du tennis pour chalets

Rencontre avec Jean Proriol et Mr Capigny (syndicat électrification = samedi 11 avril à 11 heures

Réunion Pôle Santé jeudi 16 avril à 20 heures.

Exposition Histoire et Inauguration Terrain de Modélisme le 19 avril. Monsieur le Maire tient ici à remercier Mme VAGGIANI, à l'initiative de l'aménagement de ce terrain, de la part des utilisateurs.

Rencontre Sun'R le lundi 20 avril.

Rencontre avec Monsieur le Préfet le 20 avril.

Présentation du projet d'aménagement de la rue centrale aux commerçants le mercredi 22 avril

Commission technique Conseil Régional le jeudi 23 avril

Entretien personnel saisonnier le samedi 25 avril

Réunion Inspection Académique lundi 27 avril (Plan d'informatisation des Ecoles)

## **Droit de préemption**

Vente d'une parcelle bâtie sise section AB (place de l'Abbatiale) n° 111, la Commune ne préempte pas.

## **Dossiers divers à régler**

- **section du Mont** : Monsieur le Maire informe le Conseil que les membres de la commission syndicale nouvellement élus souhaitent prendre la parole. Ils souhaitent en effet savoir comment l'argent de la carrière située sur la section du Mont a été utilisé au cours des dernières années. Monsieur le Maire précise que, comme il l'avait déjà indiqué aux habitants du Mont lors des différentes rencontres organisées pour dissiper tout malentendu, des recettes avaient été encaissées mais en contrepartie des investissements avaient été réalisés par la Commune sur le Mont. La différence entre les recettes et les dépenses avaient été investie par la commune dans d'autres projets d'intérêt collectif. Contrairement à ce que les habitants avaient pu penser, les

excédents n'avaient pas été conservés pour usage exclusif de la section du Mont, d'autant qu'aucun état annexe n'avait été créé comme cela aurait dû être le cas. Interpelée à ce sujet, Renée Vaggiani déplore ce malentendu. Compte tenu des sommes importantes en question, les membres de la Commission souhaitent qu'un compromis soit trouvé. Monsieur le Maire propose donc qu'une solution amiable soit proposée lors de la prochaine réunion du 22 mai au cours de laquelle aura lieu l'élection du Président de la Commission.

- **Maison « Abeillon »** : Monsieur le Maire fait part au Conseil de la proposition d'achat faite par les locataires. Renée VAGGIANI précise que la question s'était posée lors de conseils précédents mais qu'il avait été décidé de garder cette maison pour loger un éventuel gérant du camping. André NICOLAS estime qu'il est trop tôt pour vendre cette maison tant qu'on ne sait pas ce que va devenir le camping. Des travaux sont à faire, notamment sur la toiture. Monsieur le Maire propose d'attendre le bilan de la saison 2009 du camping, et en attendant, de demander l'estimation du camping et de la maison au service des Domaines.
- **Demande de récupération de tombe** : par une personne du Monastier.

### Délibérations diverses

- **Prise de possession d'un bien sans maître** : Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la réglementation applicable aux biens sans maître. Il indique que le propriétaire de l'immeuble parcelle section A n°991 contenance 114 m<sup>2</sup> ne s'est pas fait connaître dans un délai de 6 mois à dater de l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité prévues par l'article L 1123-3 alinéa 2 du code général de la propriété des personnes publiques. Par conséquent, l'immeuble situé au Mont est présumé sans maître au titre de l'article 713 du code civil. Cet immeuble peut revenir à la commune si cette dernière ne renonce pas à ce droit. Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, exerce ses droits en application des dispositions de l'article 713 du code civil pour la raison suivante : ruine menaçant la sécurité des personnes sans propriétaire connu. Il décide que la commune s'appropriera ce bien dans les conditions prévues par les textes en vigueur.
- **Sens de circulation, travaux d'aménagement du bourg** : Didier CHAZALON présente le projet de mise en place d'un plan de circulation cohérent et adapté à la situation complexe du Monastier, un projet réalisé par le Cabinet OSMOSE en étroite collaboration avec la commission Urbanisme. Il précise que ce plan d'aménagement a été précédemment présenté aux commerçants du Monastier, ce que déplore André Nicolas qui estime que le projet aurait dû être présenté au Conseil avant d'être présenté aux commerçants. Didier CHAZALON répond que cette erreur involontaire est en fait liée aux impératifs de calendrier, un essai grandeur nature devant impérativement être effectué dès cet été pour pouvoir le cas échéant opérer des ajustements en 2010 avant un engagement des travaux en 2011. Eric ANDRIEU fait pour sa part remarquer qu'en hiver les rues sont désertes et qu'il suffirait que pendant toute l'année les propriétaires de véhicules fassent preuve de plus de civisme en évitant de stationner dans la rue. Tout en approuvant ce point de vue, Monsieur le Maire complète ce propos en soulignant qu'il serait utopique de vouloir régler la question du stationnement et de la circulation en centre ville en ne comptant que sur un civisme généralisé. Seule une solution matérielle de mise en valeur du bourg et d'aménagement concrète permettrait de faire évoluer la situation. Didier CHAZALON rappelle au passage que 800 enquêtes ont été distribuées aux habitants et que 210 d'entre elles ont été retournées en Mairie, une majorité s'étant exprimée en faveur d'un changement rapide. Il précise qu'il est certainement impossible de trouver une solution qui pourra satisfaire tout le monde, et qu'après étude, il apparaît que seule la mise en place d'une circulation à sens unique est envisageable. En effet, les aménagements devront impérativement respecter les nouvelles réglementations en matière d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (trottoirs de 1 m 40) et l'é étroitesse de la rue à certains endroits (moins de 7 mètres) ne permet pas d'envisager une rue à double sens de circulation. Afin de ne pas porter préjudice

aux commerces situés dans le centre, des arrêts minutes (stationnement limité aux besoins des commerces situés à proximité) seront mis en place. André NICOLAS estime que le sens de circulation choisi n'est pas adéquat car la circulation au niveau de la Rue Debard, en direction de la piscine, augmentera de façon considérable, ce qui pourrait poser des problèmes en période hivernale notamment. De plus l'arrivée au Monastier se fera par la Rue Langlade qui est, selon lui, le quartier le moins attrayant. Monsieur le Maire rétorque que le sens choisi facilite la circulation en période hivernale, pourrait permettre le passage de véhicules montant du Puy qui avaient pris l'habitude de contourner le centre ville, en partant du principe que les personnes qui avaient l'habitude de venir faire leurs achats au Monastier continueraient à le faire quel que soit le sens choisi. Par ailleurs, le sens choisi faciliterait l'intervention des pompiers en centre ville. Compte tenu des délais relativement courts, Didier CHAZALON indique qu'un marquage au sol devra être effectué rapidement et de nombreux panneaux de signalisation devront être achetés et installés avant la mise en place effective au 1<sup>er</sup> juillet du nouveau sens de circulation. Monsieur le Maire ajoute qu'une réunion publique de présentation aura lieu le jeudi 14 mai à la Salle des Fêtes et qu'une plaquette indiquant tous les détails sera distribuée à tous les habitants. Il est procédé au vote : 13 voix pour, 1 voix contre, 5 abstentions. Monsieur le Maire présente également un devis du Cabinet OSMOSE concernant une extension de mission relative à la maîtrise d'ouvrage pour la mise en place du sens unique provisoire. Le Conseil, après en avoir délibéré, avec 1 voix contre et 3 abstentions, approuve le devis de la société OSMOSE pour 2 110 € HT, 2523.56 € TTC.

- **Espace Culturel Européen** : Monsieur le Maire indique que pour recevoir l'aide du Conseil régional, la commune doit s'engager à réaliser l'Aile Nord, comme cela a été déjà décidé, mais qu'elle doit aussi aménager la salle d'expositions située au rez-de-chaussée. Le Conseil approuve à l'unanimité cette décision. Monsieur le Maire informe le Conseil que l'avant projet définitif devra toutefois être déposé avant le 15 juillet pour percevoir cette aide. Il en ira de même du marché aux bestiaux.
- **Délégation au maire** : Monsieur le Maire présente au Conseil la loi n° 2008-179 du 17 février 2009, article 2122-22-4° du CGCT, au terme duquel l'exécutif peut être autorisé à prendre toute décision concernant la préparation, l'exécution et le règlement des marchés ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget. Le Conseil peut cependant limiter cette délégation. L'objectif est d'accélérer certaines démarches administratives et de faire avancer certains dossiers, tout en ayant l'aval du conseil et en le tenant informé de toute décision. Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, l'exécution et le règlement des marchés et accord cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget et limite cette délégation à 5 000 € H.T.
- **Marché à procédure adaptée pour la toiture du gymnase** : Monsieur le Maire rappelle au Conseil le marché à procédure adaptée concernant la réfection de la toiture du gymnase et la mise en place d'une centrale photovoltaïque. La date limite de remise des offres avait été fixée au 15 avril 2009. Didier Chazalon et Maurice Marcon présentent au Conseil des tableaux très détaillés d'analyses des 9 offres reçues. Ils rappellent que la revente d'électricité à EDF permettra de rembourser les annuités de l'emprunt qui sera contracté pour ce projet. Le Conseil, après consultation de ces documents décide de retenir l'offre de LASHERME - CHAPUIS pour un montant de 587 900 € HT, 703 128.40 € TTC. Le Conseil approuve également le devis fourni par la société APAVE pour la mission de contrôle technique d'un montant de 2 250 € HT.
- **Marché aux bestiaux** : Monsieur le Maire présente au Conseil la proposition de la société SUN'R visant à implanter un bâtiment couvert par des panneaux photovoltaïques sur le terrain du futur marché aux bestiaux. Le Commune devrait effectuer un terrassement, réaliser une dalle et fermer le bâtiment. Elle deviendrait propriétaire du bâtiment 25 ans plus tard. Il rappelle qu'un terrain de la ZA du Pinet est vacant et propose que la société SUN'R étudie la

possibilité de construire un autre bâtiment destiné à accueillir le service technique dont le matériel est actuellement dispersé dans différents locaux et qui est à l'étroit dans le local qu'il occupe actuellement. Le Commune devrait effectuer un terrassement sommaire compte tenu de la topographie du terrain, réaliser une dalle et fermer le bâtiment. Le Conseil, après en avoir délibéré, autorise avec 6 abstentions Monsieur le Maire à proposer à la société SUN'R la réalisation d'un autre bâtiment équipé.

- **Programme des travaux D.D.E.A.** : Monsieur le Maire présente au Conseil le programme des travaux proposé par la D.D.E.A. concernant la restructuration des réseaux AEP, d'assainissement et pluviaux de la traverse du bourg. Le Conseil approuve à l'unanimité.
- **Aménagement du plan d'eau** : Monsieur le Maire explique au Conseil que la dernière crue a fait de gros dégâts au plan d'eau et qu'il semble difficile d'envisager une ouverture cet été. D'un point de vue purement technique, les employés municipaux ne sont pas en mesure de mettre en place l'ancienne retenue car la structure a bougé. Monsieur le Maire refuse d'engager sa responsabilité compte tenu des risques considérables encourus. Il précise que des travaux importants seront entrepris l'année prochaine mais que pour éviter toute dépense inutile, une étude sérieuse sera préalablement conduite par un cabinet spécialisé afin d'envisager un aménagement adapté susceptible de mieux résister aux crues de plus en plus fréquentes. Après discussion, il est décidé de demander l'avis d'un expert sur la solidité de la structure actuelle avant de prendre une décision définitive.
- **Cession du Collège au Conseil Général** : Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Conseil Général concernant la possibilité offerte à la Commune de lui transférer le Collège Laurent Eynac, bâtiment et foncier. Le Conseil, après en avoir délibéré approuve ce transfert, à l'unanimité.
- **Document d'arpentage Maison CHANON (St Victor)** : Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer ce document, avec un prix de d'achat de 10 € le m<sup>2</sup>.
- **Indemnités astreinte camping** : Monsieur le Maire propose au Conseil d'instaurer un système d'astreintes pour le personnel du camping municipal afin de limiter les pertes de salaires importantes liées à la suppression des heures supplémentaires. Le Conseil, à l'unanimité, instaure un régime indemnitaire d'astreintes pour le personnel saisonnier du camping municipal et fixe à 149.48 € le montant de l'astreinte par semaine complète, comme cela est pratiqué au service technique lors des astreintes de déneigement.
- **Modification des tarifs piscine** : Régis LAC explique que la mise en place des nouveaux tarifs votés pour 2009 implique une impression de ticket coûteuse et complique passablement la tâche des personnes chargées de l'accueil. Il est donc décidé de supprimer les tarifs « hors CCPM » :

|   | Le ticket          | Carte 10 entrées | Abonnement |
|---|--------------------|------------------|------------|
| Adultes   | 2 € 50             | 20 €             | 45 €       |
| Tarif réduit<br>Etudiants –<br>enfants (4-16 ans) | 1 € 20             | 10 €             | 23 €       |
| Classe piscine-<br>Colonie-Centres<br>de vacances | 0,80 € sur facture |                  |            |
| Visiteurs   | 0,50 €             |                  |            |

- **Visites périodiques des aires de jeux** : Monsieur le Maire propose au Conseil de modifier les dates de visites périodiques des aires de jeux effectuées par le service technique de la Commune. 4 aires de jeux sont concernées : celle du camping, celle de la halte-garderie, celle du

Chamasse et celle de l'école maternelle. Le Conseil, à l'unanimité, décide que les aires de jeux précitées seront contrôlées mensuellement par le service technique de la commune. Monsieur le Maire précise qu'un contrôle sera effectué par un organisme spécialisé régulièrement pour avis. Ce contrôle ne pourra toutefois pas se substituer aux contrôles mensuels obligatoires.

- **Tarifs raccordement eau et assainissement** : Didier CHAZALON présente la Participation pour Raccordement à l'Egout (P.R.E.) au conseil : elle représente un droit d'accès au réseau public et sert à financer les investissements. Il propose de la fixer à 10 € du m<sup>2</sup> de S.H.O.N comme cela est le cas dans de nombreuses communes, avec une pondération de 0.50 pour les locaux artisanaux ou commerciaux. Parallèlement, il propose de fixer les frais de raccordement au réseau d'eau à 800 € et au réseau d'assainissement à 800 €. Jean-Paul PANNEFIEU explique que la Taxe Locale d'Équipement avait été mise en place pour permettre de couvrir les différentes dépenses de ce type. Didier CHAZALON répond que la T.L.E. est une taxe d'urbanisme et que depuis la mise en place de la T.L.E, de nombreux travaux de raccordement n'ont pas été réglés par les demandeurs car elle n'est pas réellement adaptée et qu'aucun suivi n'avait été effectué. En mettant en place cette P.R.E et ces taxes de raccordement, et en modifiant le mode d'enregistrement et de traitement des demandes, aucune facture ne devrait rester impayée. Patrick VEY explique qu'il s'abstiendra de voter car, étant président du Syndicat des Eaux du Rocher Tourte, il fixe le prix du raccordement au Syndicat. Ces propositions sont acceptées par 12 voix pour et 7 abstentions.
- **Dossier THOMAS-SAURON** : Monsieur le Maire rappelle au conseil que Mme THOMAS-SAURON avait demandé d'acquérir une partie du domaine public entourant sa maison située à Meyzoux et qu'un document d'arpentage contesté avait été établi à la demande de l'ancienne municipalité. Il informe le Conseil que Mme THOMAS-SAURON est toujours intéressée par cette transaction mais estime le prix trop élevé. Il rappelle que le prix fixé par le Conseil concernant toutes les ventes effectuées par la Commune est de 10 € le m<sup>2</sup>. Il demande donc au conseil de considérer la mise en place d'un tarif moins élevé pour des surfaces importantes. Renée VAGGIANI estime que si le prix de vente est trop élevé Mme THOMAS-SAURON devrait acheter une partie plus petite. Les membres du Conseil soulignent que ce tarif a été défini pour tout le monde, même s'il peut paraître arbitraire. Ils précisent que l'acquisition de cette surface valorise considérablement la maison et ne peut par conséquent pas se faire à n'importe quel prix. En conséquence, la demande de Mme THOMAS-SAURON est rejetée à l'unanimité.
- **Terrain BONNET** : Monsieur le Maire présente au Conseil le courrier de l'étude de Maître VEY, notaire au Puy, concernant le lotissement Les Hourches. L'accès au lotissement se fait à partir de la voie publique, par l'extrémité de la parcelle B 1536 en nature de voirie qui dépend du domaine privé de la Commune. Afin d'éviter un acte de constitution de servitude sur la parcelle B 1536 au profit des parcelles dépendant du lotissement, il semblerait plus simple de basculer cette parcelle dans le domaine public de la Commune puisqu'en réalité elle est bien affectée à un usage public. Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de basculer la parcelle B 1536 dans le domaine public de la Commune.
- **Statuts SICALA** : Monsieur le Maire présente au Conseil la modification de l'article 1 des statuts du SICALA :
  - Adhésion de la commune de Monistrol sur Loire,
  - Adhésion de la Commune de Vielprat et de la Communauté de Communes des Sucs,
  - Retraits à titre individuel des Communes de Retournac, St Maurice de Lignon, Araules, Yssingaux, Grazac, Lapte.
 et de l'article 6 concernant la constitution du Comité Syndical. Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la modification de l'article 1 et de l'article 6 des statuts du SICALA.
- **Missions S.P.S. et contrôle technique pour le Centre Culturel Européen** : Monsieur le Maire présente des devis des sociétés Alpes Contrôle (2 067 € HT) et SOCOTEC (4 750 € HT)

concernant respectivement les missions S.P.S. et contrôle technique. Le Conseil approuve à l'unanimité ces propositions.

- **Bail FIALON** : Alain GALLAND explique que le bail rédigé a été transmis au service juridique du Centre de Gestion pour vérification. Ce bail entrera en vigueur à compter du début le 1<sup>er</sup> avril. Les loyers ne seront perçus qu'à compter du 1<sup>er</sup> octobre.
- **Dossiers de consultation des entreprises, Espace Culturel Européen** : un appel d'offres a été lancé par les services de la DDE en charge du dossier. Monsieur le Maire propose de faire réaliser les Dossiers de Consultation des Entreprises à la Société DIAZORAMA qui avait fait la proposition la moins élevée. Le Conseil approuve.

### Questions diverses

- **Station d'épuration** : l'inauguration officielle de la station aura lieu le samedi 27 juin.
- **ATESAT** : Monsieur TEYSSIER a fait le point sur les travaux de goudronnage à réaliser. Cette année, un système de groupements de commandes a été mis en place pour les communes qui le souhaitent, ceci afin d'obtenir des tarifs plus intéressants. Son lancement tardif aura malheureusement pour principale conséquence de retarder la réalisation des travaux indispensables de voirie dans les communes, ce qui n'est pas sans poser des problèmes après un hiver très rigoureux au cours duquel les routes ont été durement éprouvées. A titre exceptionnelle, le goudronnage ne devrait donc intervenir qu'aux environs de la fin juin.
- **Problèmes de pigeons** : depuis plusieurs semaines Christophe GIRAUD prépare la capture des pigeons en appâtant les volatiles chaque jour. La capture sera ensuite effectuée par une entreprise agréée.
- **Porte d'entrée de la Mairie** : un coup de vent violent a littéralement arraché la porte d'entrée de la mairie qui est en cours de réparation.
- **Dégradations à l'école maternelle** : une fenêtre avait été laissée ouverte pendant les vacances et des dégradations ont été commises à la craie sur les murs et à la peinture en petite section. Une plainte a été déposée.
- **Fête des voisins** : ce concept développé à l'échelon national vise à favoriser les échanges entre voisins. L'idée a déjà été reprise dans certains quartiers et dans certains villages et pourrait être développée.
- **Document unique de sécurité** : ce document réglementairement obligatoire a été préparé par le Centre de Gestion. Il répertorie les risques encourus par le personnel communal au quotidien et indique les actions à entreprendre pour réduire ces risques.
- **L'opération « Le Monastier : vues du ciel »** aura lieu en septembre. Un numéro spécial du journal La Tribune-Le progrès sera consacré au Monastier et distribué gratuitement aux habitants du Monastier. Cette opération de promotion coûtera 500 € à la commune.
- **Modification des statuts du Collège Laurent EYNAC** : Renée VAGGIANI représentera désormais la Commune au Conseil d'Administration du Collège et Sophie AVOUAC l'intercommunalité.

### Dates diverses

Exposition Silencio

Dimanche 3 mai : Concours veaux et Agneaux

Cérémonie du 8 mai

Dimanche 10 mai : Fête de la Noire

Réunion Publique du jeudi 14 mai

Tournoi UFOLEP le samedi 16 mai

Jeudi 21 mai Concert Histoire du Soldat

Samedi 23 mai : travaux sur la Transcévenole

Dimanche 31 mai : journée de l'Intercommunalité

Prochain conseil le 28 mai à 20 h.

La séance est levée à minuit.